

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18h00,

OBJET

**Convention de partenariat
avec l'épicerie sociale
« cœur de nacre entraide »
(Point n°5)
D 23-024**

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mr Francis NICAISE, Mme Christine DAVID, Mme Christelle DOUIS, Mme Françoise KLEFFERT, Mr François GERNIER (à partir du point n° 2), Mr Jean MONTIER, Mme Agnès FERAY, Mme Françoise HECQUET, Mme Isabelle VIVIER, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVAUULT.

Date de Convocation :
18 septembre 2023

Absents excusés : Mr François DOUIS, Mme Fabienne AUDOUARD.

Date d'affichage :
10 octobre 2023

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à Madame Christelle DOUIS

Nombre de membres
En exercice : 15

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Présents :

12 présents jusqu'au point n° 1
13 présents à partir du point n° 2

Votants :

13 votants jusqu'au point n° 1
14 votants à partir du point n° 2

De nombreux ménages ayant des difficultés financières et alimentaires, le CCAS de Courseulles sur Mer souhaite signer une convention avec l'association « Cœur de nacre entraide » afin de permettre aux habitants de Courseulles d'accéder à une aide alimentaire par l'épicerie sociale et solidaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'année 2023 joint à la présente délibération (annexe).

VOTE la subvention de 0,65 € par habitant soit 2 743.65 €.

AUTORISE Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	14			

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S.

Anne-Marie PHILIPPEAUX

